VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau. — Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE.

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 95,808—Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et als.

LA COMMERCIAL COTTON PRESS connue comme "YARD No 1". l'ilet entier, rues St-Thomas, Chippewa, Market et Richard, en incluant Machines, Chaudières, Machines, Outils et Presses.

Aussi—"YARD No 2", vis-à-vis, comprenant 30 terrains avec bâtisses et améliorations dans l'ilet des rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard. Splendide site pour manufacture, avec privilège de voie de garage sur la rue Richard.

A l'Encan, MARDI, le 16 Janvier 1912, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

En vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 3 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et al, dossier No 95.808, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 16 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

Premier—Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, chaudières, outils, appareils et compresseurs, y appartenant et toutes les dépendances qui y appartiennent, connus comme la Commercial Cotton Press, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas [autrefois St-Jean Baptiste], Chippewa [autrefois Pacanier] Market et Richard, et mesurant plus ou moins trois cent quatre-vingt-trois pieds cinq pouces de face à la rue Richard; trois cent vingt pieds de face à la rue Chippewa, trois cent quatre vingt-trois pieds six pouces de face à la rue Market et trois cent dix-neuf pieds neuf pouces de face à la rue St-Thomas. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques couvrant l'ilet entier et connue comme la Commercial Cotton Press.

Deuxième—Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, connue comme la Commercial Yard Numéro Deux, située dans le même Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro Quatre-vingt-deux, borné par les rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard, laquelle portion de propriété est bornée de trente lots, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, BB, CC et DD, sur un devis et certificat d'arpentage, daté du 25 mars 1896, signé par Frank H. Waddell, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 1er avril 1896, enregistré dans le livre des transferts 161, folio 369, d'après lequel devis ladite portion de terre, commençant à l'encoignure des rues St Thomas et Richard, et mesurant de là trois cent dix-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Richard, de là trois cent vingt pieds, deux pouces de face à la rue Religieuse, de là cent quatre-vingt douze pieds de face à la rue Orange, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Richard et parallèle à la rue St-Thomas, sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas quatre-vingt-seize pieds trois pouces, de là sur une ligne s'étendant à la rue St-Thomas, sur une ligne parallèle à la rue Orange, cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, de là deux cent vingt-trois pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue St Thomas au point du commencement.

Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques, substantielle, connue comme "yard" numéro deux, dans l'ilet des rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans ou en un, deux et trois ans, tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, portant intérêt à six pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur, et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, qui aussi seront requis de payer au-dessus et en plus du prix d'achat, les frais de tout certificat. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1911 et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour lier la vente.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour les demandeurs.

Hall, Monroe & Lemann- Fred C. Marx, Richardson & Soulé, [John F. Tobin, F. S. Weis et Ivy G. Kittredge, avocat pour les défendeurs.

15 déc—15 17 24 31—jan 7 14 16

J. L Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98.655—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de Christina A. Hutton, Veuve de James H. Breen.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée Succession de Christina A. Hutton, veuve de James H. Breen, Dossier No 98.655, ledit ordre daté et signé du 27 novembre 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 11 janvier 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété foncière, ci-après décrite, d'après l'inventaire.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, dans l'ilet 516, borné par les rues Lafayette, Poydras, Galvez et Johnson [vieux numéros de l'ilet 4], connu comme lot 8, formant l'encoignure Lafayette et Galvez et mesurant trente-deux pieds, sept pouces et cinq lignes (32' 7" 5''') de face à la rue Lafayette sur soixante-huit pieds un pouce et deux lignes [68' 1" 2'''] en profondeur et façade à la rue Galvez, et soixante-neuf pieds, sept pouces et cinq lignes [69' 7" 5'''] le séparant du lot No 7. Les améliorations consistent d'un cottage en bois, contenant environ quatre chambres et portant le numéro municipal 2133 rue Lafayette, coin Galvez, une bonne location pour buvette et épicerie.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, numéros dix et vingt [maintenant 14 et 26], dans l'ilet No 519 [vieux numéro 44], borné par les rues Galvez, Johnson, Gravier et Commune. Le lot 10 [maintenant 14] mesurant trente pieds onze pouces [30' 11"] de face à la rue Galvez sur cent trente-deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5'''] de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 [maintenant 26] mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Johnson, sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5'''] de profondeur entre lignes parallèles, après un arpentage daté du 2 décembre 1911 par Walter J. Seghers, voyer. Les améliorations sur le lot 14, consistant d'un cottage double, ayant quatre chambres de chaque côté et portant les Nos municipaux 432-34 rue Sud Galvez. Les améliorations sur le lot No 26 consistant d'un cottage simple ayant quatre chambres, portant le numéro municipal 435, rue Sud Johnson.

4. Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Johnson et Galvez mesurant trente-deux pieds sept pouces et trois lignes [32' 7" 3'''] de face à la rue Lafayette sur trente deux pieds neuf pouces, et cinq lignes [32' 9' 5'''] dans le fond, sur une profondeur de soixante-neuf pieds onze pouces et cinq lignes [69' 11" 5'''] sur la ligne du lot No 8, et soixante-et-onze pieds dix pouces [71' 10"] sur la ligne du lot No 6.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois contenant quatre chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 2127-29 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, frais de tous certificats et les frais des actes de vente, pardevant Edward Rightor, notaire. L'acquéreur devant déposer dix pour cent (ne portant pas intérêt et pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. Onorato, Encanteur, 910 rue Gravier.

Eugène McGivney, avocat pour l'exécuteur.

10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

Jacobs-Gleason, inc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Cottages Simples, Nos 2015 et 2019 rue Royale, Mme Louise Schilling, veuve de Charles Gieber et als, vs Mme Edith Deneve, épouse de Eugène Ravain—No 98,726, Cour Civile de District, JEUDI le 11 janvier 1912, à midi, à la Bourse d'Encan de la N. O., 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District Division D, le 8 décembre et adressé à S. L. Jacobs, encanteur, bureau No 303 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. De Armas, député voyer de ville, daté du 20 janvier 1882 et annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel plan ledit lot est dans l'ilet borné par les rues Royale [autrefois Casacalvo], Français, Union et Dauphine [autrefois Grands Hommes], et mesurant 20 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 20 pieds 9 pouces 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le No municipal 2015 rue Royale.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet que le lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, sur un plan par A. De Armas, député voyer de ville, daté du 20 janvier 1882, annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel ledit lot mesure 22 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le numéro municipal 2019 rue Royale, étant la même propriété acquise par Mme Louise Gieber et al, par jugement rendu en la succession de Mme Wilhelmina Flood et de Fred E Bertoulère, consolidé Nos 97,724 et 98,580 de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, payer pour l'acte de vente pardevant Marx E. Bestner, notaire, et déposer 10 pour cent sur adjudication avec

JACOBS-GLEASON INC.

S. L. JACOBS, Encanteur, 303 rue Carondelet.

A. M. Buchman, avocat pour le demandeur.

Jos. F. Walters avocat pour la défenderesse.

10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Maison Double qui Rapporte de Bons Revenus

RUE DUMAINE, ENTRE JOHNSON ET GALVEZ.

Succession de TIMOTHY FOLEY et épouse.—No 96,002.

No 96,002—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet—Il sera vendu, JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 19 décembre 1911, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Johnson, Galvez et St-Philippe, No 266; ledit lot étant désigné par le No 74, sur un plan dressé par Louis Bringier, daté du 26 juillet 1836 et mesurant en mesure française quarante trois pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Maine (ou Dumaine), dix-sept pieds, neuf pouces, et cinq lignes sur la ligne du fond, cent pieds sur la ligne du côté le divisant du lot 73, cent trois pieds et sept pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté sur la ligne s'étendant sur la Propriété de Pontalba, laquelle ligne donne au dit lot une forme irrégulière.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a en un et deux ans, représentée par les billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date l'adjudication jusqu'au paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant——— aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes de 1911 et tous les frais nécessaires pour compléter l'acte de vente.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER A. ST-CYR, JR.

No 97,443—Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Cour Civile de District—Division D.

COTTAGE SIMPLE.

JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour daté du 22 décembre 1911 dans l'affaire intitulée et numérotée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé et étant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1068, borné par les rues Musique, Miro (autrefois Libérale), St-Roch (autrefois Washington) et Grant (autrefois Genius), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan de Edgar Pilié, daté du 12 mars 1900, et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Miro (autrefois Libérale) sur une profondeur de cent vingt pieds (120') quatre pouces (4") entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par le défunt Peter A. St-Cyr Jr. par acte passé pardevant George A. Dearing, notaire, le 5 novembre 1902, et dument enrégistré en le livre des Transferts 188, Folio 740. Les améliorations consistent d'un cottage simple No 2426 rue Miro, contenant trois chambres, toiture en bardeaux, retiré du trottoir, sur le devant barrière en piquets.

Conditions—Une moitié (1/2) ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur et par lui endossé, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet. Et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1911, l'encanteur devant signer l'acte notarial de la vente, lequel acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur, Bureau 437 rue Carondelet.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

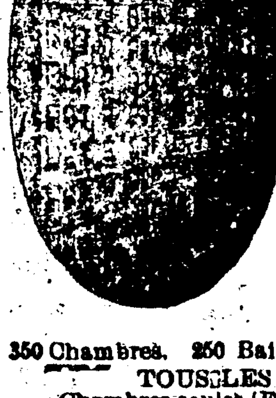

KING EDWARD HOTEL

(HOTEL DU ROI EDOUARD)

—A—

NEW YORK

145 à 155 W. 47th St.

A toucher de Broadway.

"Le véritable Cœur de New York."

350 Chambres. 250 Bains Privés. Absolument à l'épreuve du feu.

TOUS LES AGREMENTS MODERNES.

Chambres seules (Eau courante), $1.50.

Chambres seules et bain, $2.00, $2.50 et $3.00.

Salon, Chambres à coucher et Bain, $4.00 et plus.

Salon, Deux chambres à coucher et bain $5.00 et plus.

Pour chaque personne additionnelle dans la même chambre $1.00 extra

Ecrivez pour demander Livret.

PRIX SPÉCIAUX POUR L'ÉTÉ.

KING EDWARD HOTEL CO.,

JOHN HOOD, Prés. et Mgr.,

Anciennement du New Tifft House, Buffalo et Royal Hotel, Hamilton, Ont.

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. — Incorporée en 1889 — LOUIS BUCH Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. [Téléphone Main 3313. TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorothea Jace et Joséphine Baptiste vs Abraham Jace.

No 90,878—Cour Civile de District, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

Au Plus Haut Enchérisseur.

Quatre terrains de Valeur

Rue Spruce, encoignure Fern, bornés par les rues Burdette et Panola, chacun 30x120 (rue pavée) deux ilets de l'avenue Carroll-ton.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 4 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement signé le 14 juin 1910 signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 280, borné par les rues Spruce, Fern, Panola et Burdette, lesdits lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Spruce sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, le lot lettre A formant l'encoignure des rues Spruce et Fern.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire, aux frais des acquéreurs; dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD. Encanteurs.

B. R. Forman, avocat.

3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Friedrich, Veuve du Docteur Tobias Nagel.

No 98,196—Cour Civile de District, Div. D.

Magnifique résidence simple à deux étages et moderne. No 4539 rue du Canal, Encoignure de la rue Olympia.

LOCATION DE CHOIX.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 16 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1911, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Olympia, Murat et Iberville, ledit lot formant le coin des rues Canal et Olympia et mesurant 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue Olympia de cent vingt pieds.

Ladite propriété est connue par le numéro municipal 4539 rue du Canal et comprend une résidence simple à deux étages, ayant grande galerie sur le devant et en arrière, vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, 4 chambres, chambre à bain, gaz, électricité, connexions d'eau et d'égout auvent entouré de treille métallique.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur pour montants égaux, payables respectivement en un et deux ans après date, et stipulant de porter intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1912 au-dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication et devant être déposé chez

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

MM. Buck, Walshe & Buck, avocats.

14 déc—14 17 24 31—jan 7 14 16

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de Choix pour Bâtir, sur l'avenue Louisiana, entre les rues Magnolia et Sud Robertson, borné par la rue Delachaise.

Succession de Frank O'Rourke.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 97,989.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido, JEUDI, le 4 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier en cette ville en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 21 novembre 1911 signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Magnolia, Sud Robertson et Delachaise, désigné comme lot No 3 de l'ilet No 630, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, déposé en l'étude de N. B. Trist, ancien notaire, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Francis O'Rourke de Chas T. Fletcher, le 29 octobre 1904, par acte pardevant James Simeon, notaire, enregistré dans le livre des transferts 202, folio 118.

Conditions—Une moitié, ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, ledit crédit devant être représenté par un billet de l'acquéreur, avec huit pour cent d'intérêt par an, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et les frais de tous certificats nécessaires pour le transfert des titres, lequel sera par acte pardevant A. J. Peters, notaire.

LOUIS HUFFT, Encanteur de Propriétés Foncières, 808 rue Perdido.

Louis Henry Barns, avocat pour l'administratrice.

3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR, SANS LIMITE OU RESERVE

John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 98,660, daté et signé du 13 décembre 1911, dans l'affaire de John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al, No 98,660, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre la propriété décrite comme suit à l'encan au dernier et plus haut enchérisseur, JEUDI, le 1er février 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

1° Un magasin et résidence, 355 rue S. Claiborne, encoignure de la rue Gravier, l'ilet des rues Commune et Derbigny, comprenant 3 chambres sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet Numéro 432 borné par les rues Gravier, Claiborne, Commune, [maintenant l'avenue Tulane] et la rue Derbigny, et désigné comme lot No vingt et un (21) formant l'encoignure des rues Gravier et Claiborne et mesurant onze [11'] pieds, trois [3"] pouces de face à la rue Gravier, quarante [40'] pieds un [1"] pouce, cinq [5'''] lignes de face et profondeur à la rue Claiborne, de là soixante dix neuf [79'] pieds, six [6"] pouces, quatre [4'''] lignes, s'étendant à un angle vers l'avenue Tulane, cent vingt [120] pieds en profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 20, et vingt sept [27'] trois [3"] pouces en largeur dans le fond, le tout d'après un arpentage dressé par Adloe Orr, député-voyer de ville, le 28 décembre 1911.

2° Un lot ayant une écurie à deux étages et hangar, 1705 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny [autrefois Willow], sur un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow [maintenant Derbigny], Gravier et Commune [maintenant avenue Tulane], désigné comme lot No vingt (20) dans l'ilet No 432, mesurant vingt-sept [27'] pieds à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt [120'] pieds.

3° Un joli cottage simple 1707 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny [autrefois Willow], comprenant 4 chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage avec grande écurie à deux étages et hangar et emplacement pour chemin de voiture, étant sur un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, (maintenant avenue Tulane), Claiborne ou Clara (autrefois Ste-Magdeline), Willow (autrefois Ste-Adeline) et Gravier, et désigné comme lot No dix-neuf sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 12 mai 1843, déposé en l'étude de A. Mazereau, ancien notaire, et mesurant vingt-sept [27'] pieds trois [3"] pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt [120'] pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles mesure américaine.

4° Un magnifique cottage simple 1715 rue Gravier, encoignure Derbigny, comprenant 7 chambres, vestibule, chambre à bain, gaz, etc., et une bâtisse simple à deux étages dans le fond au même endroit No 442 rue Sud Derbigny, comprenant deux chambres au premier étage, deux chambres au rez-de-chaussée et un joli cottage double 1709-11 rue Gravier, entre les rues Derbigny et Claiborne, comprenant 5 chambres, office et gaz de chaque côté. Les trois propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble, avec les deux certains lots de terre situés, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet, borné par les rues Gravier, Ste-Adeline, Ste-Magdelène [maintenant Claiborne] et Commune [maintenant avenue Tulane] désignés par les Nos 17 et 18 sur un plan dressé par Louis A. Pilié le 12me jour de mai 1843 et approuvé par Joseph Pilié, voyer de la Deuxième municipalité et déposé pour référence en l'étude de Adolphe Mazereau, ancien notaire, et mesurant d'après ledit plan comme suit, à savoir: Le lot No 17, vingt sept (27') pieds, trois (3") pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade à la rue Ste-Adeline [maintenant Derbigny], formant le coin des rues Gravier et Ste Adeline [maintenant Derbigny] et le lot No 19, mesurant vingt sept (27) pieds, trois (3") pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt (120) pieds plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

5° Une résidence double à deux étages, 339-41 rue Sud Claiborne, entre les rues Tulane et Gravier, l'ilet Derbigny, comprenant de chaque côté 3 chambres au premier étage, 3 chambres au rez-de-chaussée, sur un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro 432, lequel est borné par les rues Claiborne, Gravier, Commune, maintenant avenue Tulane, et la rue Derbigny et décrit comme lot No vingt-six sur un plan fait par L. H. Pilié, daté du 12 mai 1843, déposé pour référence en l'étude de A. Mazereau, notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure anglaise vingt-six (26') pieds neuf (9") pouces et trois (3''') lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quarante-quatre (44') pieds onze (11") et quatre (4''') lignes sur le côté le plus près de la rue Gravier, cinquante-cinq (55') pieds sept (7") et deux (2''') lignes sur l'autre ligne et vingt-sept (27') pieds un (1") pouce et deux (2''') lignes de largeur dans le fond.

6° Un cottage double 401-03 rue Sud Claiborne, coin Gravier, l'ilet Willow ou Derbigny, comprenant de chaque côté 5 chambres et une résidence simple à deux étages 1717 rue Gravier, encoignure Derbigny [autrefois Willow], comprenant 8 chambres etc., les deux propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble sur un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Gravier et Willow, désigné comme lot No un sur un plan dressé par Pilié, daté du 27 novembre 1860, déposé en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No sept, ledit lot mesurant cinquante et un [51'] pieds, un [1"] pouce et deux [2''] lignes de face à la rue Claiborne, cinquante et un pieds (51') huit pouces (8") et trois (3''') lignes de face à la rue Willow ou Sud Derbigny, sur une profondeur et façade de quatrevingt-dix-huit [98'] pieds, huit [6"] pouces et deux [2''] lignes à la rue Gravier et une profondeur de quatrevingt-deux (82') pieds deux [2"] pouces et sept (7''') lignes sur la ligne du lot No deux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

7° Deux cottages doubles, 428-30 rue S. Claiborne et 429-31 rue Clara, les deux entre les rues Perdido et Gravier, chaque maison comprenant 3 chambres de chaque côté, devant être vendus ensemble avec un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara et Perdido, et désigné par le No deux sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le vingt-septième jour de novembre 1860, et déposé pour référence en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No cinquante-sept du livre des plans No no et mesurant trente-deux (32') pieds neuf [9"] pouces de face à la rue Clara sur une profondeur de quatre-vingt-onze (91') pieds quatre (4") pouces et sept (7''') lignes sur la ligne du côté du lot No un et cent quatre (104') pieds cinq (5") pouces et cinq (5''') lignes sur le côté du lot No trois.

8° Un cottage double, 2319-21 avenue Tulane, entre les rues Miro et Tonti, le lot s'étendant à travers et faisant face à l'avenue Banks, la maison comprenant 3 chambres et hangar de chaque côté sur une certaine étendue ou portion de terre située, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 549, lequel est borné par l'avenue Tulane, les rues Banks, Miro et Tonti mesurant vingt-huit (28) pieds onze (11') pouces et deux (2''') de face à l'avenue Tulane, vingt-huit (28') pieds six (6") pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent vingt-trois (123') pieds dix (10") pouces et cinq (5''') lignes sur la ligne du lot No sept, et cent dix-huit [118'] pieds, quatre [4"] pouces sur l'autre côté, la dite portion de terre, consistant du lot No six, mesurant vingt sept (27') pieds, cinq (5") pouces, deux (2''') lignes de face à l'avenue Tulane, vingt sept (27') pieds à la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit pieds (118') quatre (4") pouces sur la ligne du lot No cinq, et cent vingt trois (123') pieds, dix [10'] pouces et cinq (5''') lignes sur le côté du lot No sept et une portion du lot No cinq, mesurant un [1'] pied, six [6"] pouces de face à l'avenue Tulane et à la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit [118'] pieds, (4") pouces.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en billets d'hypothèque de lien de vendeur à l'ordre et endossés par l'acquéreur, la balance en un et deux ans après la date, portant six pour cent (6 0/0) par an de la date jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité pour les garantir. Les taxes pour l'année 1912, devant être payées par l'acquéreur. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

John J. Reilley, avocat pour le demandeur.

McCloskey & Benedict, avocats pour la défenderesse.

31 déc—31—jan 7 14 21 28—fév 1

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard N. Cobb.

No 96,973—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 11 janvier 1912, à 11 heures a. m., sur les lieux No 328 rue Audubon, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 29 décembre 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.

Rice et Montgomery, avocats.

31 déc—31—janv 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard N. Cobb.

No 96,973—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 12 janvier 1912, à 10:30 heures a. m., sur les lieux, No 128 rue Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 29 décembre 1911, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de Meubles de Bureau, incluant "Typewriter", Pupitres, Chaises, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.

Rice & Montgomery, avocats.

31 déc—31—jan 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Oragon W. Long.

No 93,133—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur.—Bureau, 134 rue Carondelet. JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi: à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 22 décembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet dont les lieux numéro cinq borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyre, désigné comme lot No 8, sur un plan de Allen D'Hémécourt, arpenteur voyer, daté du 16 juillet 1853, annexé à un acte passé pardevant P. C. Cuvelier, ancien notaire, le 10 octobre 1864, et désigné par le même numéro sur une copie d'un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt sept [27'] pieds quatre pouces [4"] de face à la rue Palmyre sur cent huit pieds [108'] de profondeur.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple ayant toiture en ardoises, retiré du trottoir, ayant grillage en fer, connu comme No 2526 rue Palmyre, contenant cinq chambres, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., loué à $16 par mois.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911; 10 0/0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Wm Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 déc—24 31—jan 7 14,21 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District.

Portant le Numéro municipal 2024 rue Nord Villeré, entre les rues Français et Touro.

Banque d'Orléans vs Henry Wolfe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,709— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 janvier 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [portant le numéro municipal 2024 rue N Villeré] et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 510 (autrefois ilet No 21) borné par les rues Villeré [autrefois Grand], Urquhart, Français et Touro [autrefois Union]. Ledit lot ou portion de terre est désigné par la lettre B, sur un plan et certificat de voyer annexés à un acte de vente de la veuve Jacob Johnson à Mme Bertha LeFebvre passé pardevant George Montgomery, notaire, le 14 mars 1908, lequel plan est signé par D. E. Seghers et fils, voyers, le 10 mars 1908; ledit lot ou portion de terre mesure d'après ledit plan, trente-quatre pieds, cinq pouces de face à la rue Villeré, commençant à une distance de quatre vingt-trois pieds, cinq pouces et et cinq lignes du coin de la rue des Français, trente-quatre pieds, cinq pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de trente deux pieds entre lignes égales et parallèles, le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Frank N. Butler, avocat de la demanderesse

1er déc—1 8 15 22 29—jan 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 535 avenue Peters, entre les rues Annonciation et Tchoupitoulas.

Third District Building Association vs Andrew McQuillen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,704— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 4 janvier 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Annonciation et Tchoupitoulas, désignés comme lots Nos neuf et dix de l'ilet No 7 sur un plan, par W. H. Williams voyer, déposé avec le conseil de la ville de Jefferson, daté du 12 mai 1860, maintenant en la possession de J. W. Bach, et d'après lequel lesdits lots mesurent chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters sur une profondeur de cent dix pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats pour la demanderesse

2 déc—2 8 15 22 29—jan 3 4

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR N. J. CLESI, encanteur — Bureau 821 rue Gravier — SAMEDI, le 6 janvier 1912 à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 décembre 1911 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, dans la Succession de Mme Anthony Basor, No 95,781, sur les lieux No 4839 rue Dauphine—

Le contenu de l'épicerie et buvette, ensemble avec les meubles et effets mobiliers etc., le tout d'après l'inventaire enrégistré en ladite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux.

31 déc—31—janv 4 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Lizzie Baptiste, épouse de John L. Burrell,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99 101—Division A—Attendu que Mme Hattie Hunter, épouse de Paul Baptiste, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Lizzie Baptiste, épouse de John L. Burrell, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Cahn, avocat.

28 déc—28—jan 1 6

Succession de Jules A. Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,818—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank A. Monroe et James McConnell, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lapeyre, Monroe et Breazeale, Hall Monroe & Lemann, avocats.

28 déc—28—jan 1 6

Succession de Mme Catherine Becker, épouse de Christian A. Brummert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98,873 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par J. J. Egloff, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. F. Brewer, avocat.

23 déc—23 27—jan 1

Succession de Jos. A. Trotot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 97,394. — Division D.—Attendu que le administrateur public, a présenté P. Cordill, administrateur à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Jos A. Trotot, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

22 déc—22 26 31

Succession de Martha Scott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 96,96 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur et curateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

23 déc—23 27—jan 1

Succession de Karl E. Kuby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 99,032—Division B—Attendu que Mme Louisa D. Kuby veuve de Karl E. Kuby, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Karl E. Kuby, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

22 déc—22 26 31

Succession de Albert L. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 78 760—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par la Hibernia Bank and Trust Company, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Farrar, Jonas, Goldsborough & Goldberg, avocats.

29 déc—29—jan 3 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Romain Buissière et Mlle Reine Buissière versus M. et Mme Peter Sampson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.— No 50,844— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 2 janvier 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Piano droit et Tabouret, deux [illegible], 1 Garde-robes, 1 Berceuse, Wicker et Chaises, une Toilette et glace, un [illegible] Miroir, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Nouvelle Maison de Cour. [illegible] avocat pour les demandeurs.

22 déc—22 28—jan 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété [illegible] du Sixième District.

Portant le No municipal [illegible] borne, entre les rues [illegible] et [illegible]

Succession de G. E. Gail[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible] la Paroisse d'Orléans [illegible] En vertu d'un writ [illegible] à moi adressé par l'Ho[illegible] District pour la [illegible] l'affaire ci-dessus, [illegible] la vente à l'enchère [illegible] des Propriétés Fonc[illegible] ronne, entre les rues [illegible] le Premier District [illegible] 11 janvier 1912, à [illegible] après décrite, à savoir [illegible]

Un certain lot de [illegible] District de cette ville [illegible] 25 de l'ilet No 569 [illegible] ral Taylor Milan, [illegible] mesurant trente pi[illegible] Claiborne sur cent [illegible] deur entre lignes [illegible] toutes les bâtisses [illegible] trouvent.

Saisi dans l'affaire [illegible]

Conditions—Comp[illegible] moment de l'adjudication [illegible] de dix pour cent du [illegible]

Shérif Civil [illegible]

Dinkelspiel, Hart [illegible] demanderesse.

9 déc—9 15 22 29 [illegible]